



24 P 01 RMC010 03022021 73090089.90 P 000

*Vanves, le 3 Février 2021***MME NATHALIE BOISGALLAIS****34 RUE DE LA ROTONDE****13001 MARSEILLE**

Pour faciliter le traitement numérique du dossier,
merci de ne pas agraffer les documents.

Référence à rappelerNuméro dossier : **73090089.90**

Gestion Santé

Objet : Remboursement de vos frais de santé par AUDIENS SANTE PREVOYANCE

Madame,

Nous avons étudié votre devis dentaire.

A partir des actes et honoraires indiqués, nous avons calculé vos remboursements.

Vous en trouverez le détail ci-après, ainsi que les montants restant à votre charge.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.



Sandrine BARRE
Le responsable



AUDIENS SANTE PREVOYANCE Institution de prévoyance autorisée sous le numéro 983 par arrêté ministériel du 15 novembre 1991, régie par le code de la
Sécurité Sociale - 74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex

AUDIENS
Gestion Santé
TSA 60403
92177 VANVES CEDEX
Accueil au 0 173 173 535

Internet www.audiens.orgGED
COU

CALCUL DE RESTE A CHARGE

Analyse du : **03.02.2021**Référence : **73090089.90**Assuré : **2.61.05.75.116.158.58**Bénéficiaire : **NATHALIE BOISGALLAIS**Né(e) le : **25.05.1961**

Désignation de l'acte	Code acte CCAM	Montant des honoraires	Coef.	Remboursements		Notre remboursement	Reste à votre charge
				Sécurité sociale	Autre organisme		
Pose d'une couronne dentaire	HBLD350	440,00 €	0	84,00 €	0,00 €	356,00 €	0,00 €

Total		440,00 €		84,00 €	0,00 €	356,00 €	0,00 €
--------------	--	-----------------	--	----------------	---------------	-----------------	---------------

Important

Le remboursement indiqué est garanti sous réserve :

- que la date de validité du devis soit respectée (du 03/02/2021 au 03/08/2021)
- qu'à la date de réalisation des travaux ou des soins, vous adhérez toujours au même contrat *Frais médicaux*
- que votre contrat et les garanties concernées par ce devis ne soient pas modifiés
- de l'exactitude des éléments fournis : honoraires, remboursements de la Sécurité sociale
- d'une totale correspondance entre les honoraires du devis et ceux déclarés à la Sécurité sociale

Rappel : Nos remboursements sont effectués sous réserve de prise en charge par la Sécurité sociale, et dans la limite des frais réels qui lui ont été déclarés (sauf pour les actes "hors nomenclature Sécurité sociale" dont le remboursement serait prévu par votre contrat).

Le cas échéant, le montant communiqué dépend du conventionnement de votre professionnel de santé à la date des soins, avec le réseau de soins Suvéane.

NB : Ce devis est valable selon les bases de remboursements de la Sécurité Sociale en vigueur.

Si les actes ne sont pas réalisés avant la date de fin de validité du devis, nous vous invitons à renouveler votre demande pour l'actualisation des tarifs et des remboursements.

